

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI LE 3 JUILLET 2018

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, mardi le 3 juillet 2018 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

18-07-9411

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 4 et 14 juin 2018

18-07-9412

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que les procès-verbaux du 4 et 14 juin 2018 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

18-07-9413

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 85 182.65\$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

18-07-9414

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 293 510.29\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Versement de la ristourne de la cours municipale ;
- Octroi d'une subvention par le pacte rural pour la municipalité de L'Ange-Gardien pour l'identification du territoire ;
- Versement d'une subvention pour la rénovation des biens du patrimoine au 6198 avenue Royale ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- La Fête Nationale fut un succès avec la belle température; Merci à tous les bénévoles et les membres du conseil ;

- 200 jeunes d'inscrits pour le camp de jour cet année ;
- Soirée musicales au Parc riverain le 13 juillet, 27 juillet et le 3 août prochain ;
- Tournoi de golf de la municipalité le 2 septembre prochain à St-Ferréol-Les-Neiges ;

18-07-9415

▪ **Autorisation de dépenses**

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise une subvention de 1000\$ pour L'œuvre des Loisirs pour l'achat de matériel et d'équipement divers pour le terrain de jeux 2018, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 21 juin 2018

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 6853, avenue Royale.
2. Pour la demande de réfection de la toiture d'une résidence unifamiliale isolée au 6825, avenue Royale.
3. Pour la demande de démolition d'une résidence unifamiliale au 6693, avenue Royale.
4. Pour la demande de réfection de la toiture du garage d'une résidence bifamiliale isolée au 6503, avenue Royale.
5. Pour la demande de réfection des fondations de la résidence unifamiliale isolée et de la remise au 6486, avenue Royale.
6. Pour la demande d'implantation d'une clôture sur le terrain d'une résidence unifamiliale isolée au 6376, avenue Royale.
7. Pour la demande d'implantation d'une clôture sur le terrain d'une résidence unifamiliale isolée au 6372, avenue Royale.
8. Pour la demande de réfection de la toiture d'une résidence bifamiliale isolée au 6271, avenue Royale.
9. Pour la demande de construction d'un mur de soutènement en cour arrière d'une résidence unifamiliale isolée au 6238, avenue Royale.
10. Pour la demande d'agrandissement en cour arrière et cour latérale d'une résidence unifamiliale isolée au 6070, avenue Royale.
11. Pour la demande d'agrandissement de la remise d'une résidence unifamiliale isolée au 6048, avenue Royale.
12. Pour la demande de rénovation du revêtement de la résidence unifamiliale isolée au 44, chemin du barrage.
13. Pour la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 26, chemin du relais.
14. Pour la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 18, rue des tilleuls.
15. Pour la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 6, rue de la station.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Mandat à l'UMQ pour le regroupement d'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux usées.

9. Demands de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Denis Gariépy

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 6853, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;

18-07-9416

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Denis Gariépy, soit l'agrandissement de 7.92m X 7.32m en cour arrière d'une résidence unifamiliale isolée au 6853, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission

du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Francine Letarte

18-07-9417
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de réfection de la toiture d'une résidence unifamiliale isolée au 6825, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Francine Letarte, soit la réfection de la toiture d'une résidence unifamiliale isolée au 6825, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

André Chamorel

18-07-9418
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition d'une résidence unifamiliale au 6693, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande d'André Chamorel, soit la démolition d'une résidence unifamiliale au 6693, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Benoit Huot

18-07-9419
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture du garage d'une résidence bifamiliale isolée au 6503, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Benoit Huot, soit la réfection de la toiture du garage d'une résidence bifamiliale isolée au 6503, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Cindy Grant

18-07-9420
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection des fondations de la résidence unifamiliale isolée et de la remise au 6486, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Cindy Grant, soit la réfection des fondations de la résidence unifamiliale isolée et de la remise au 6486, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Hélène Breton

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'implantation d'une clôture sur le terrain d'une résidence unifamiliale isolée au 6376, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

18-07-9421
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Hélène Breton, soit l'implantation d'une clôture de 4 pieds de hauteur sur le terrain d'une résidence unifamiliale isolée au 6376, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Hélène Breton

18-07-9422
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'implantation d'une clôture sur le terrain d'une résidence unifamiliale isolée au 6372, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Hélène Breton, soit l'implantation d'une clôture de 4 pieds sur le terrain d'une résidence unifamiliale isolée au 6372, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Élisabeth Pelletier

18-07-9423
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture d'une résidence bifamiliale isolée au 6271, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Élisabeth Pelletier, soit la réfection de la toiture d'une résidence bifamiliale isolée au 6271, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Audrey Leclerc et Éric Larose

18-07-9424
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un mur de soutènement en cour arrière d'une résidence unifamiliale isolée au 6238, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Audrey Leclerc et Éric Larose, soit la construction d'un mur de soutènement de 5 pieds de hauteur en cour arrière d'une résidence unifamiliale isolée au 6238, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Angèle Lamontagne

18-07-9425
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement en cour arrière et cour latérale d'une résidence unifamiliale isolée au 6070, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Angèle Lamontagne, soit l'agrandissement de 21'X12' en cour arrière et cour latérale d'une résidence unifamiliale isolée au 6070, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans

déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Chloé Vézina et Olivier Dupont

18-07-9426
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la remise d'une résidence unifamiliale isolée au 6048, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Chloé Vézina et Olivier Dupont, soit l'agrandissement de la remise de 2.44m X 3.75m d'une résidence unifamiliale isolée au 6048, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Roch Letarte

18-07-9427
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation du revêtement de la résidence unifamiliale isolée au 44, chemin du barrage;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Roch Letarte, soit la rénovation du revêtement de la résidence unifamiliale isolée au 44, chemin du barrage, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Nicolas Blouin

18-07-9428
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 26, chemin du relais;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Nicolas Blouin, soit la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 15.24m X 9.14m au 26, chemin du relais, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Verreault et Mathieu Laberge

18-07-9429
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 18, rue des Tilleuls;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Stéphanie Verreault et Mathieu Laberge, soit la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 13.35m X 10.06m au 18, rue des Tilleuls, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Josue Savard

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 6, rue de la Station;

- 18-07-9430
- CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
 CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
 CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 juin 2018;
 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Josue Savard, soit la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 7.32m X 7.92m au 6, rue de la Station, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- 10. Adoption du règlement #18-658 modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter des dispositions relatives au contingentement des usages; agrandir la zone C-121 à même une partie de la zone H-120 et à ajouter l'usage «terrain de stationnement pour véhicules lourds» dans la zone C-121; modifier des dispositions concernant les abris d'auto et les abris à bois de chauffage » :**
- 18-07-9431
- ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 4 juin 2018 ;
 ATTENDU QUE le conseil a tenu le 14 juin 2018, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;
 ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 14 juin 2018 sans modification ;
 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À MAJORITÉ, que le conseil adopte le règlement #18-658 modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter des dispositions relatives au contingentement des usages; agrandir la zone C-121 à même une partie de la zone H-120 et à ajouter l'usage «terrain de stationnement pour véhicules lourds» dans la zone C-121; modifier des dispositions concernant les abris d'auto et les abris à bois de chauffage ».
 Pour : 5, Contre : 1 (une partie du règlement seulement)
- 11. Octroi de contrat pour le service de vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées**
- 18-07-9432
- ATTENDU l'appel d'offres publiques pour le service de vidange de traitement des eaux usées des résidences isolées ;
 ATTENDU la réception de deux soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières, soient Sani-Orléans et Sani-Charlevoix ;
 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à Sani-Orléans pour le service de vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées pour les six prochaines années, selon la soumission présentée, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 12. Rétrocession d'une partie de l'immeuble situé sur le lot 4 440 877**
- 18-07-9433
- ATTENDU que la municipalité de L'Ange-Gardien souhaite procéder à la rétrocession d'une partie de l'immeuble situé sur le lot 4 440 877, soit la partie au nord de la rivière du Petit-Pré qui traverse l'immeuble;
 ATTENDU que la municipalité de L'Ange-Gardien a obtenu cet immeuble en 1972 par la cession du lot par Raymond Fortier et Émilien Fortier en faveur de la municipalité de L'Ange-Gardien;
 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de l'Ange-Gardien autorise Pierre Lefrançois, Maire, et Lise Drouin, Directrice générale à signer tous documents nécessaires pour à la rétrocession d'une partie de l'immeuble situé sur le lot 4 440 877, cette rétrocessions est en faveur de M. Raymond Fortier qui aura à payer tous les frais afférents à cette transaction.
- 13. Agrandissement de l'emprise du chemin Lucien-Lefrançois, par la fusion du lot 4 439 199 et du lot 4 440 879**
- ATTENDU que la municipalité de L'Ange-Gardien souhaite procéder à l'élargissement de l'emprise du chemin Lucien-Lefrançois;
 ATTENDU que le chemin Lucien-Lefrançois est une artère primordiale pour l'accès au secteur nord de la municipalité étant le seul accès routier;

18-07-9434 ATTENDU que la fusion du lot 4 439 199 à l'emprise du chemin Lucien-Lefrançois permettra dans le futur un élargissement de la chaussée et répondre ainsi à des besoins concernant la sécurité et l'affluence de cette artère;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de l'Ange-Gardien procède à la fusion des lots 4 439 199 et 4 440 879, autorise Pierre Lefrançois, Maire, et Lise Drouin, Directrice générale à signer tous documents nécessaires pour procéder à cette fusion des lots et que la municipalité de l'Ange-Gardien mandate la firme Lefrançois arpenteurs-géomètres inc pour préparer les documents nécessaires à la fusion des lots 4 439 199 et 4 440 879.

18-07-9435 **14. Appel d'offres publiques pour le remplacement de ponceaux sur la rue de la Vallée et octroi de contrat pour assistance et surveillance des travaux**
IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE la municipalité effectue un appel d'offres publiques sur SEAO pour le remplacement de ponceaux sur la rue de la Vallée ;
DE mandater la firme Norda Stelo pour l'assistance et la surveillance des travaux pour un coût de 21490\$ plus taxes ;

15. Deuxième période de questions

16. Divers

18-07-9436 **1 Démission et appel de candidature pour la directrice des loisirs**
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte la démission de Mme Sylvie Dallaire, directrice des loisirs et effectue un appel de candidature pour combler le poste, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

18-07-9437 **2 Compensation pour la propriété du 30-33 rue de la Station**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la municipalité autorise la proposition de règlement pour le 30-33 rue de la Station pour les travaux de l'entrée bétonnée et verse une compensation de 3000\$ tel que prévu, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

18-07-9438 **3 Autorisation de dépenses**
IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise une dépense de 7420\$ taxes incluses pour le nettoyage et colmatage de fissures sur diverses rues, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.
18-07-9439 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h15, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale